

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 28 septembre 2021



RENOUVELLEMENT DE LA QUALIFICATION EIDAS POUR L'OPÉRATEUR POSTAL NUMÉRIQUE CLEARBUS®

CLEARBUS®, OPÉRATEUR POSTALE NUMÉRIQUE DEPUIS 2009, S'EST VU RENOUELER SA QUALIFICATION "PRESTATAIRE DE CONFIANCE" (EIDAS) PAR L'AGENCE NATIONALE DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ ET DE L'INFORMATIQUE (ANSSI) POUR SES LETTRES RECOMMANDÉES ÉLECTRONIQUES (LRE).

Les Textes s'appliquant aux Lettres Recommandées Électroniques depuis le 1er janvier 2019

Le décret publié le 09 mai 2018 a défini ainsi les nouvelles conditions permettant l'envoi recommandé électronique est équivalent à l'envoi par lettre recommandée, dès lors qu'il satisfait aux exigences sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (règlement eIDAS).

Le règlement eIDAS, en vigueur dans tous les pays membres de l'Union européenne depuis le 1er juillet 2016, établit un socle commun pour les échanges électroniques.

Depuis le 1er janvier 2019, la LRE eIDAS a été mise en application (Electronic IDentification And Trust Services).

La qualification de "Prestataire de Confiance" délivrée par l'ANSSI, est en correspondance avec le décret d'application de l'art. 93 de la loi pour une République numérique qui assure la fiabilité et la sécurité des services ClearBUS®.

<https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR>

Qualification renouvelée pour les LRE de ClearBUS®

Le service ClearBUS® s'est vu renouveler sa qualification eIDAS, cela signifie que les courriers recommandés des utilisateurs du service ClearBUS® ont une véritable valeur probante.

Avec un coût de 2,30 € par courrier, la Lettre Recommandée Électronique ClearBUS® permet de réduire la note de plus de 80 % par rapport à son équivalent papier.

À propos de ClearBUS®

Le Système Postal Numérique ClearBUS® permet l'échange de courriers dématérialisés à valeur légale. Les courriers, simples ou recommandés, sont signés, horodatés et tracés pour garantir leur valeur probante. Le service est universel et économiquement avantageux.

Conformément à la loi Alur n° 2015-1325, ClearBUS® est également Opérateur Postal Numérique pour l'usage des métiers de l'immobilier, syndicats de copropriétaires, diagnostiqueurs immobiliers, opérateurs publics de l'habitat ainsi que pour les notaires.

CONTACT

ClearBUS®
75 rue ampère, 38000, Grenoble

Service commercial
commercial@clearbus.fr
09 83 25 26 45

www.clearbus.fr

